

MALADIES PROFESSIONNELLES STATISTIQUES 2010 (INRS)

DEFINITION

- « Une maladie est « professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. »
- Art. L 461-1 du code de la sécurité sociale

83,4 % DES MALADIES PROFESSIONNELLES ONT POUR ORIGINE L'ACTIVITE PHYSIQUE (TAB. 57 ET 98)

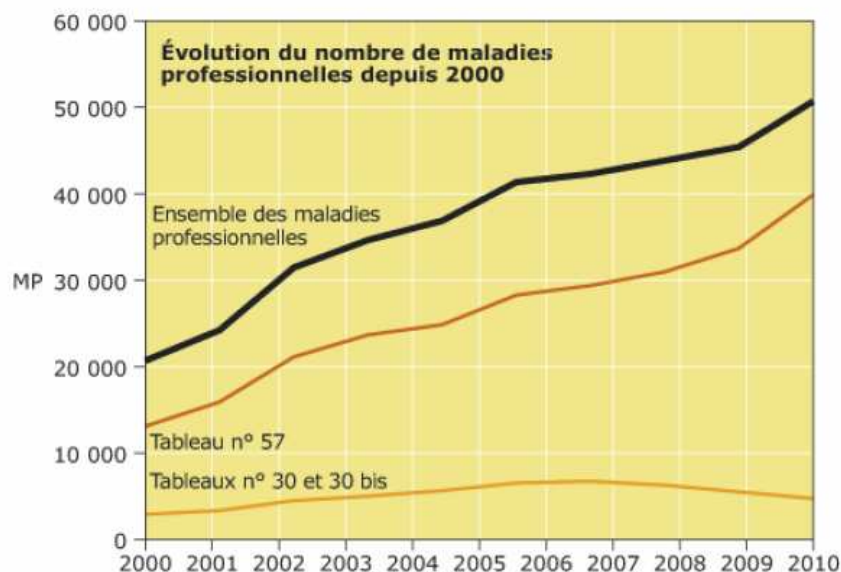
Nombre de maladies reconnues en 2010 : 50 688

- Il existe 98 maladies professionnelles recensées (septembre 2005) aux tableaux des maladies professionnelles du régime général (code de la sécurité sociale – 2ème partie – annexe II).

Les maladies professionnelles liées à l'activité physique sont essentiellement :

		Maladies reconnues	Ratios / MP totales
Tableau 57	Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (<i>les T.M.S.</i>)	39 874	78,7%
Tableau 98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (<i>les lombalgies</i>)	2 433	4,7%
Tableau 97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations	381	0,8%
Tableau 69	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par les machines outils, outils, objets et chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	131	0,3%
Tableau 79	Lésions chroniques du ménisque	422	0,8%

EVOLUTION DU NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES DEPUIS 2000



Les tableaux n° 30 et 30 bis représentent les affections provoquées par les poussières d'amiante, soit **9%** des maladies professionnelles en 2010.

© Illustré par l'INRS